



Droit de garde enfant pour ma fille en vue de ses 12 ans

Par **GEGE**, le **09/06/2009** à **10:47**

Bonjour, j'aimerais connaître les démarches à suivre pour pouvoir avoir le droit de garde de ma fille, suite aux comportements étranges de sa mère, celle-ci a fait des maisons de repos suite à quoi on n'en sait rien, elle change de compagnon régulièrement chose pour laquelle je crains la bonne condition de vie et psychologique de ma fille.
cordialement

Par **Marion2**, le **09/06/2009** à **12:02**

Bonjour,

Vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend la maman.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.

Par **judette**, le **18/07/2009** à **20:47**

Bonjour,

Une question suite à la question de GEGE :

- Comment faut-il motiver la lettre au JAF, si l'enfant subit des maltraitances psychologiques, difficiles à prouver ? C'est parole de la mère contre celle du père ?

Pour consulter un pédopsychiatre il faut l'accord des 2 parents ...

Merci ...

Par **Marion2**, le **18/07/2009** à **21:15**

Bonsoir,

vous pouvez très bien voir un médecin généraliste, pourquoi un pédopsychiatre ?

A voir aussi son comportement au niveau de l'école, si elle a des difficultés. Il y a des psychologues aussi au niveau des écoles.

Vous pouvez également demander au JAF une enquête sociale.

Qu'en pense cette enfant ? Elle a 12 ans et peut donner son avis. Si vraiment elle souffre de cette situation, vous pouvez très bien saisir un avocat (gratuit) pour votre fille qui se chargera de demander pour elle une audience auprès du JAF.

Cordialement.